

Droit d'asile. Jean-Pierre Alaux : " Ils sont traités comme des chiens "

Un responsable de l'association GISTI explique comment on cherche à écarter les demandeurs d'asile.

Ce qui se passe au CRE de Paris est-il un cas isolé ?

Jean-Pierre Alaux. Cela pourrait se passer à Bobigny, Nanterre, Créteil et même à Lille, Marseille ou Lyon. C'est à peu près équivalent dans toutes les grandes préfectures. Il existe la même pénurie de personnel. C'est donc l'indice d'une politique mûrement réfléchie de dissuasion de l'asile. Les étrangers sont maltraités dans beaucoup d'autres secteurs. Par exemple, le dispositif d'hébergement et d'accompagnement social et juridique des demandeurs d'asile est saturé au point qu'il n'accueille qu'entre 15 et 20 % de ceux qui en ont besoin. Les violences sont en grande partie provoquées par cette pénurie de compétences. Le fait même qu'il y ait des queues de deux cents à trois cents personnes toutes les nuits est source de tension. D'un côté, cela génère une angoisse et une concurrence entre les demandeurs. De l'autre, cela produit des violences ordinaires de la part de la police.

Avez-vous personnellement assisté à de scènes de violence ?

Jean-Pierre Alaux. Oui, à Paris, par exemple, j'ai vu un agent qui utilise un bâton pour compter les personnes qui entrent dans le centre. J'ai vu les barrières métalliques utilisées comme bulldozer pour repousser les gens. J'ai vu, à plusieurs reprises, la police lancer des bombes lacrymogènes. Le mot " schnell " (vite, en allemand û NDLR) est fréquemment prononcé. Ce n'est jamais que de l'allemand, mais c'est extrêmement symbolique. On imagine pour qui ils se prennent ! Sans parler des noms d'oiseau. Il n'y a pas d'interprète et certaines personnes ne comprennent rien aux documents qu'ils ont à remplir. Quand ils reviennent, si on observe la moindre erreur, ils sont souvent éconduits sans la moindre explication. Ce qui contraint certains demandeurs à faire des allers-retours pendant des semaines. Il existe des postes de travail vides, des ordinateurs qui, faute de personnel, ne sont pas occupés. Une grande partie du matériel à la disposition des usagers, comme les photocopieuses, photomatons, machines à faire de la monnaie, est en panne. C'est le délabrement général.

Quels manquements à la loi avez-vous observé ?

Jean-Pierre Alaux. À l'intérieur des locaux, à une multitude d'illégalités. À commencer par le fait de ne pas pouvoir pénétrer immédiatement dans la préfecture pour obtenir l'autorisation de séjour en vue de demander l'asile. La loi, aussi bien que les jugements du conseil d'État, dit qu'elle doit être accordée sans délai. Pour le coup, c'est avec beaucoup de délai. D'ailleurs, les associations ont gagné des centaines de contentieux en référé devant le tribunal administratif de Paris. Mais la préfecture s'en fout et recommence dès le lendemain. Tant qu'une réponse négative à la demande d'asile n'est pas définitive, la loi impose également qu'il y ait, tous les trois mois, délivrance d'un récépissé. Une sorte de carte de séjour provisoire. Si, d'une manière générale, l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et des apatrides) a beaucoup recruté, ces derniers mois, dans la perspective de la réforme du droit d'asile qui a été mise en place le 1er janvier, ce n'est pas le cas de la commission des recours, qui est l'instance d'appel. Cela se traduit par un engorgement et la commission met au moins deux mois à enregistrer un recours. La préfecture en tire partie pour ne pas renouveler le fameux récépissé alors qu'on lui apporte la preuve que le recours a été fait par les avis d'émission et de réception de La Poste. Les demandeurs d'asile peuvent ne pas avoir accès à leur compte en banque, faute de papiers reconnus. S'ils ont un contrôle de l'ASSEDIC, ils peuvent perdre leur allocation d'insertion qui est leur seul revenu puisqu'ils sont privés du droit au travail. De tout cela, la préfecture se fout éperdument.

Ces négligences sont-elles seulement dues au manque de moyens ?

Jean-Pierre Alaux. Cela fait partie de la politique de dissuasion. Et effectivement, des gens finissent par se décourager et être convaincus qu'il n'y a plus de droit d'asile en France. Ils vont alors tenter leur chance dans un autre pays européen mais reviennent lorsqu'ils s'aperçoivent qu'on les traite partout comme des chiens. Ils sont ainsi des dizaines de milliers à tourner en rond dans le continent.

Entretien réalisé par L. T.

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>
© Journal l'Humanité*

Imprimer